



Rassembler en quelques lignes une année d'activité des services et des personnels d'État dans un département n'est jamais un exercice aisé. Cela impose des choix et ne vise surtout pas l'exhaustivité. Cette plaquette a la seule ambition d'éclairer les habitants du département, ses élus, les acteurs économiques et sociaux sur les priorités qui ont guidé l'action de l'État et les résultats obtenus.

Il ne s'agit pas seulement d'un éclairage financier. Ce serait nier tout l'intérêt de ce qui ne peut être évalué au plan comptable et qui constitue un apport indéniable au développement du département : le rôle de conseil, d'appui, d'ingénierie, mais aussi l'activité de contrôle.

*Au plan strictement financier, la contribution de l'État à la richesse du département est de **645,4 millions d'euros**, versés au titre des rémunérations, des interventions qui incluent aussi celles de l'Union européenne. Dans le même temps, **369,2 millions étaient prélevés au titre de l'impôt**, hors fiscalité locale. Ces données illustrent l'expression de la solidarité nationale.*

Vous retrouverez dans ce document 4 thèmes principaux qui synthétisent l'action de l'État dans le département :

- Aménager et développer durablement, c'est donner toutes leurs chances aux territoires pour relever les défis qui leur sont posés, en appuyant des grands projets structurants indispensables au développement du Gers, en améliorant l'implantation des services publics, en soutenant les acteurs économiques et les collectivités, dans un cadre de vie préservé,*
- Améliorer la cohésion sociale par un effort important en faveur de l'emploi, un accès plus équitable au logement et aux services sanitaires, sociaux et éducatifs, dans un souci permanent de promouvoir l'égalité des chances,*
- Accroître la sécurité sous toutes ses formes, condition première de la liberté des citoyens, en faisant encore diminuer la délinquance sous toutes ses formes et en élaborant des dispositifs de prévention,*
- Rendre un service public de meilleure qualité, donner une plus grande satisfaction à l'utilisateur dans sa relation avec l'administration.*

Je remercie vivement l'ensemble des agents de l'État de leur investissement au quotidien, aux côtés de celui des autres partenaires : les collectivités locales, les organismes et les associations, les entreprises. C'est en continuant de travailler ensemble que nous pourrons poursuivre le développement du Gers, porter des projets et offrir les meilleurs services aux Gersoises et aux Gersois.

*Etienne GUYOT
Préfet du Gers*

I - AMENAGER ET DEVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE EN SOUTENANT LES ACTEURS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS

1 - Aménager et développer le territoire

◆ L'aménagement du territoire

3 axes forts d'aménagement du territoire ont mobilisé les services : le développement des infrastructures de communication, le soutien aux projets des collectivités locales et l'amélioration de l'implantation territoriale des services publics :

➤ **S'agissant des routes**, l'effort principal porte sur la poursuite de la mise à 2 X 2 voies de l'axe Auch-Toulouse. Dans le département, les études ont démarré par notamment la déviation de Gimont ; parallèlement le volet « acquisition foncière » s'est poursuivi. Hors département, en Haute-Garonne, les travaux et les procédures destinés à la création de la déviation de Léguevin, priorité immédiate pour désenclaver le Gers, ont progressé en accroissant notamment la part des financements de l'État destinés à cette opération essentielle.

Au plan départemental, pratiquement **7 millions d'euros** ont été consacrés au réseau national.

➤ **Les collectivités territoriales ont été soutenues dans leurs projets :**

Impulsé en 2005 lors des dernières programmations des fonds européens, le projet de **Mécanopôle de Nogaro** porté par le Conseil général, essentiel pour le rééquilibrage à l'Ouest du développement du département, a fait l'objet d'une participation très active des services de l'État et d'un soutien financier important qui se poursuivra en 2006.

Le lancement par l'État de l'appel à projets relatifs aux « Pôles d'Excellence Rurale » a également donné une impulsion à l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du département.

Au plan financier, les principaux apports de l'État dans le département sont les suivants :

- Pour les projets les plus significatifs, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) alloué s'est élevé à **1,323 millions d'euros (+2,11 %)**.



- S'agissant de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) des communes, 128 projets présentés par des collectivités (communautés de communes et communes) ont porté sur **3,527 millions d'euros**.
- Pour des projets à impact économique (zones d'activités...) la Dotation de Développement Rural (DDR) a été répartie à hauteur de **1,043 millions d'euros**.
- D'autres subventions plus thématiques concernent des aménagements locaux, des opérations de commerce et d'artisanat.
- Les mesures départementales du FEDER (crédits européens) pour des zones d'activités, les projets des territoires, l'investissement des entreprises et la protection de l'environnement ont bénéficié de **5,581 millions d'euros**.

➤ L'amélioration de l'implantation territoriale des services publics

En réponse à la demande du Gouvernement, une concertation locale sur la situation de l'ensemble des services publics et sur les nécessaires améliorations a été lancée sur la base d'un diagnostic départemental. De façon concomitante, un questionnaire sur le degré de satisfaction et sur les attentes des citoyens a été diffusé par l'intermédiaire des mairies et du site internet de la préfecture : sur les quelques 850 personnes sondées, près de 80% d'entre elles ont fait part de leur satisfaction globale à l'égard des services publics gersois.

L'ensemble fait ressortir les forces et faiblesses en termes d'implantations et de présence territoriale. Globalement, le Sud et le Nord-Ouest du département apparaissent moins bien couverts que le reste du territoire. Des problématiques liées à l'école, l'accès aux soins, la garde d'enfants, l'emploi et la formation et aux déplacements ont été mieux mises en évidence. Le développement de partenariats entre les acteurs concernés pour améliorer l'offre de service fait partie des actions nécessaires. C'est ainsi qu'un accord entre l'État, le Département, l'Association des maires et La Poste a été signé le 30 septembre 2005 sur le renforcement de la présence postale dans le département et sur la méthode de concertation à mener pour y parvenir. En 2006 et surtout en 2007, le nombre de points Poste augmentera.



Des chantiers ont été ouverts pour 2006, au premier rang desquels figurent la présence médicale, les transports et l'enfance, à travers les crèches et les écoles.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation d'une partie des routes nationales et du transfert au Conseil général des services en charge de l'entretien des routes départementales, une concertation étroite a été engagée avec le département et les communes afin d'élaborer la meilleure carte possible de réorganisation des services de l'Équipement, dans une logique de complémentarité et de cohérence entre les implantations des services du département et de ceux de l'État.

La nouvelle carte des services de l'État a été arrêtée en décembre 2005.

2 - Accompagner les acteurs économiques et institutionnels

➤ L'agriculture

La mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) a fortement mobilisé la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) dans un souci de pédagogie et d'étroite coordination avec la profession et la chambre d'agriculture.

152,7 millions d'euros ont été versés à l'agriculture gersoise en aides directes ou assimilées et **16 628 dossiers** ont été instruits. **4000 dossiers** relatifs au droit à paiement unique ont également été instruits. Parallèlement un plan de prévention des pénalisations a été établi afin de sensibiliser les agriculteurs à la bonne application des réglementations de la PAC. Ce plan porte ses fruits au regard du faible nombre d'erreurs et de contentieux.



Sont à relever également parmi les dossiers marquants :

- **55 aides** à l'installation pour les jeunes
- **8 millions d'euros** de prêts correspondant à 353 dossiers accordés
- **142 contrats d'agriculture durable** représentant 4 millions d'euros de subventions
- **122 dossiers objectif 2-FEOGA** pour un montant d'aides de 1,218 millions d'euros
- la préparation et l'instruction du dossier « calamités agricoles » du fait de la sécheresse estivale
- le développement de l'ingénierie publique en matière de distribution de l'eau, d'assainissement et de traitement des eaux usées, d'études et d'analyses statistiques au service du monde agricole.

➤ L'activité en faveur des entreprises

La direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) a poursuivi son activité d'amélioration de la connaissance du tissu industriel et d'anticipation des mutations économiques. Elle est intervenue auprès de 19 entreprises en conseil, a soutenu 9 dossiers d'aides représentant **4,3 millions d'euros** et a contribué à une amélioration de la mise en sécurité des installations les plus sensibles.

➤ L'aide aux collectivités locales

Près de **142 millions d'euros** ont été versés par l'État au titre des dotations de fonctionnement, dont 67,6 au département.

Une progression de **3,4 %** des crédits d'État est constatée entre 2004 et 2005.

L'année 2005 a également été marquée par le lancement d'une importante réflexion concernant l'intercommunalité afin de

poursuivre son développement et d'améliorer sa cohérence au regard des enjeux d'aménagement du territoire. Le bilan dans ce domaine est contrasté : si 25 structures intercommunales existent aujourd'hui dans le département, leur taille et leur pertinence sont inégales. Par ailleurs, 87 communes sur 463 n'appartiennent à aucune d'entre elles.

La loi du 13 août 2004 a créé des mécanismes permettant la fusion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), tout en rappelant le principe de libre engagement des communes. L'objectif en 2006 sera de faire partager ce diagnostic aux collectivités et progresser avec les élus vers des organisations perfectibles, afin de mieux répondre aux attentes de la population et de dynamiser le fonctionnement de l'ensemble.

En matière de conseil aux collectivités, les missions d'assistance proposées notamment par la DDE se sont développées, ainsi que les missions de conseils de la trésorerie générale. L'État vise à accroître cette mission de conseil en 2006. Pour ce qui concerne le contrôle de légalité, la loi de décentralisation du 13 août 2004 a conduit à une diminution du nombre d'actes transmis. Le nombre de lettres d'observations a diminué, à l'exception des lettres concernant les actes budgétaires. Une stratégie de contrôle de légalité est en préparation, déterminant des priorités, elle sera mise en œuvre en 2006.

3 - Promouvoir le développement dans un environnement et un cadre de vie adaptés

➤ L'environnement

Les services de l'État ont mené les diverses procédures conduisant à des autorisations (installations classées, loi sur l'eau, expropriation...). Les procédures relatives aux installations soumises à autorisation ont connu une baisse, contrairement à celles soumises au régime de la déclaration qui ont augmenté de plus 15 % (nouvelles installations ou modifications d'autorisations). Une dizaine d'enquêtes publiques a été ouverte au titre des installations classées, 8 au titre de la loi sur l'eau, et 11 dans des procédures d'expropriation.

S'agissant des déchets ménagers, le fonctionnement des centres d'enfouissement technique est suivi régulièrement au sein des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.). Parallèlement 5 contrats NATURA 2000 sont à présent établis dans le département.

L'État participe également au développement durable à travers le fonctionnement de ses services, en favorisant une action éco-responsable, qui consiste en la mise en place de mesures simples concernant les achats, l'énergie ou les transports, par exemple.

➤ L'eau au cœur des enjeux

La mission interministérielle sur l'eau a poursuivi 4 objectifs primordiaux en 2005 :

- L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource (suivi des étiages et mise en place de 2 plans de gestion et de 3 plans de crise)
- La qualité (lutte contre les pollutions phytosanitaires, les nitrates et les pesticides, surveillance des eaux de baignade...)



- La protection des milieux aquatiques (contrôles)
- La prévention des risques (sécurité des barrages, travaux en rivière...)

Cette question primordiale pour le département, au regard des difficultés liées aux sécheresses successives, à la gestion des rivières et aux besoins en eau pour la population et l'agriculture en particulier, nécessite un investissement, une pédagogie et un dialogue permanents de la part des services de l'État. 2006 verra la création d'un service départemental de l'eau sous l'égide de la DDAF.

➤ Le patrimoine



Le programme d'entretien de la cathédrale Sainte Marie d'Auch s'est poursuivi sur la majeure partie de l'année, dans un contexte financier très serré. De nombreux programmes plus modestes ont participé à l'entretien du riche patrimoine gersois : travaux de restauration et d'abords de sites.

Symétriquement, le service départemental de l'architecture et du patrimoine a instruit 1503 dossiers au titre de l'urbanisme et des aménagements paysagers.

➤ L'urbanisme

Les efforts entrepris par les services de l'État se sont intensifiés afin d'accompagner le développement des communes et les inciter à se doter de documents d'urbanisme (cartes communales, PLU) encore peu répandus.

Le nombre de logements autorisés augmente de **42 %**, ainsi que les certificats d'urbanisme (+ 10 %) et les permis de construire (+ 8%).

II - AGIR POUR LA COHESION SOCIALE ET PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

1 - Améliorer la cohésion sociale par un meilleur emploi, favoriser l'accès au logement

➤ L'emploi

L'un des objectifs majeurs du plan de cohésion sociale est de permettre un meilleur accès à l'emploi.

Dans cet objectif, les services de l'État, au premier rang desquels la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) et l'ANPE, se sont regroupés autour de la préfecture, avec l'appui des collectivités locales et des chambres consulaires, afin de promouvoir notamment les dispositifs en faveur de l'emploi marchand (CNE...) et non marchand (CAE, contrat d'avenir...).

De nombreuses réunions d'information et de sensibilisation ont été menées, notamment au niveau des arrondissements par les sous-préfets, pour informer les partenaires publics et privés de l'intérêt des nouvelles mesures gouvernementales.

Une convention entre l'État et le Département a été signée en juillet portant sur 300 emplois aidés dans le secteur non marchand.

Le service public de l'emploi (SPE) se réunit désormais tous les mois sous la présidence du préfet. L'ANPE pour sa part s'est organisée pour mettre en place en 2006 un rendez-vous mensuel avec chaque demandeur d'emploi. Une maison commune emploi-formation (MCEF) a été ouverte à l'Isle Jourdain sur la base d'un partenariat collectivités locales-ANPE-État-ASSEDIC.

En 2005, 2017 personnes ont bénéficié en 2005 des principaux dispositifs d'aide à l'emploi avec notamment, en mesures nouvelles, **476 contrats** conclus dans le secteur non marchand et 175 dans le secteur marchand. La DDTEFP a également accru son action en matière d'insertion des demandeurs d'emploi, de développement des emplois de services aux personnes et de création d'entreprises avec 169 aides accordées aux porteurs de projet. Les missions de conseils (699 chèques conseils délivrés) et d'inspection (445 interventions en entreprise) sont aussi à souligner. De son côté, l'ANPE, a observé une baisse de 0,3 % du chômage, une évolution importante de l'emploi salarié et des recrutements qui lui sont confiés.



➤ Le logement

Co-président du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, instance partenariale qui permet de renforcer la coordination d'actions et de traiter plus efficacement les dossiers, l'État s'est investi dans la préparation de l'accord collectif avec les offices HLM (assignation d'objectifs pour le relogement des personnes défavorisées), la charte de prévention des expulsions (meilleure organisation des acteurs pour aider les familles en difficulté et éviter les expulsions locatives), la création d'une maison-relais (forme d'habitat adapté pour des personnes en grande exclusion qui ne peuvent accéder à un logement ordinaire) .

Il a aussi agi pour la création d'un pôle de compétence « habitat indigne » avec le double objectif d'assurer d'une part une formation aux maires auxquels la compétence a été transférée, mais aussi aux travailleurs sociaux ou aux bailleurs publics et privés et d'autre part de recenser les logements indécents tout en assurant un suivi dans la réalisation des travaux de réfection.

En matière de construction de logements publics, l'État a accompagné financièrement les opérateurs HLM pour la construction de **195 logements** et la réalisation de **75 réhabilitations** : les objectifs départementaux fixés par le plan de cohésion sociale ont été dépassés. L'ANAH, représentée localement par la direction départementale de l'équipement (DDE), a apporté **1,93 millions d'euros** pour l'habitat privé, dont 354 aides aux logements des propriétaires occupants de condition modeste.

2 - Renforcer l'action sociale et médicale

En 2005, doivent être particulièrement mentionnés :

- la constitution à la fin de l'année du groupement d'intérêt public (GIP) rassemblant l'ensemble des partenaires en charge du handicap et qui assurera, pour le compte du Conseil général, le pilotage et la gestion de la maison départementale pour le handicap,
- l'accompagnement de la régulation libérale, la préparation de la convention tripartite relative au rôle du SAMU, du SDIS et des ambulanciers dans l'aide médicale urgente,
- la médicalisation de 5 nouveaux établissements portant sur **403 lits**, ce qui porte à 1887 le nombre de lits conventionnés dans le département répartis sur 27 établissements
- la mise en œuvre du nouveau scanner au CH d'Auch et le début des travaux d'implantation de l'IRM
- l'avis favorable de l'ARH aux projets d'établissements des hôpitaux de Lombez et de Mirande
- l'amélioration du plan hivernal avec notamment l'augmentation de la durée d'accueil du Point du Jour, du nombre de nuits d'hôtel et du financement de la Banque alimentaire.

Au plan budgétaire, **86,2 millions** ont été accordés aux budgets hospitaliers du Gers. L'enveloppe médico-sociale pour les soins aux personnes âgées dans les établissements s'élève à **13,26 millions d'euros**, alors que **5,6 millions** sont apportés aux services infirmiers d'aide à domicile (SIAD) et **0,25 millions** aux missions d'accueil et d'urgence sociale.

3 - Accroître l'égalité des chances : poursuivre l'action éducative, le soutien aux sports, aux associations et à l'action culturelle

➤ Le suivi des publics spécifiques

Les actions se sont poursuivies : au titre des primo-arrivants avec la création du plan département d'accueil, au titre de l'égalité hommes-femmes avec l'organisation de journées d'information et la poursuite des actions en faveur de l'accueil des gens du voyage, de la lutte contre l'illettrisme, et des personnes menacées d'expulsions locatives.

➤ L'éducation, les sports et la culture

25 668 élèves ont été accueillis dans les établissements publics locaux d'enseignement et 3729 dans les établissements privés sous contrat.

86,4 % des élèves ont obtenu le baccalauréat du second degré et **84,6 %** le brevet.

Le budget consacré à l'éducation nationale dans le Gers, essentiellement représenté par la masse salariale des personnels, s'élève à **101,3 millions d'euros**.

En matière de soutien aux sports, la direction départementale de la jeunesse et des sports a financé 261 dossiers pour un montant de **0,325 millions d'euros**. Un centre de ressources et d'information des bénévoles a été créé afin de soutenir le monde sportif et associatif, ainsi qu'une délégation à la vie associative. De nombreuses actions ont été poursuivies ou initiées en faveur de la jeunesse tels que les « défis jeunes » ou le soutien aux contrats éducatifs locaux.

Dans le domaine de la culture et notamment du spectacle vivant, l'État, à travers la direction régionale des affaires culturelles, a notamment soutenu plusieurs festivals et manifestations culturelles qui jouent un rôle essentiel dans le développement territorial, à hauteur de 0,358 millions d'euros (Jazz in Marciac, CIRCA, Ciné32, Éclats de Voix).



III - AMELIORER LA SECURITE ET PREVENIR LES RISQUES

1 - Améliorer la sécurité

L'année 2005 est satisfaisante en matière d'évolution de la délinquance.

Avec une baisse de la délinquance générale de **0,85 %** et de près de **4 %** pour la délinquance de voie publique, le Gers s'inscrit dans la tendance nationale caractérisée elle aussi, par une baisse de la délinquance générale (-1,30 %) et une diminution plus marquée de la délinquance de voie publique (-4,75 %). Il se situe comme 89^{ème} département sur 96 en terme de délinquance et donc parmi les 10 départements les moins affectés par la délinquance. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse de la délinquance générale dans le département.

De nombreuses rubriques connaissent une évolution positive et la vie de nos concitoyens s'en trouve améliorée : moins de vols, moins d'infractions mais aussi, pour les victimes, une plus forte élucidation des délits dont elles sont victimes. Le taux d'élucidation des affaires par les services est particulièrement remarquable avec 57 % d'affaires élucidées en 2005 soit plus d'une affaire sur deux. Les résultats n'arrivent pas sans efforts : les bonnes initiatives en matière de prévention envers les publics fragiles et les commerçants menées par la gendarmerie et la police sont à saluer.

Une année satisfaisante également en matière de lutte contre l'immigration clandestine : l'activité des services a progressé dans ce domaine et le nombre de reconduites à la frontière a augmenté.



2 - Mieux prévenir la délinquance et lutter contre les pratiques addictives

Le département compte une intercommunalité (communauté de communes du grand Auch) et 3 communes (Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain) en contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). En 2005 a été engagé un diagnostic en vue de soutenir les élus dans une relance des actions de prévention, en complément du soutien financier de l'État à travers les crédits MILDT ou « Ville, Vie, Vacances ». Cette démarche doit permettre en 2006 de mieux structurer le partenariat en matière de prévention et de lutter plus efficacement contre les pratiques addictives, facteurs de délinquance et de nuisance à la santé publique.

3 - Accroître la sécurité routière : des résultats encourageants

La sécurité routière est une grande cause nationale. Le département connaît une nette amélioration en matière de victimes : 80 morts en 1989, pic historique, puis une moyenne d'une cinquantaine de tués jusqu'en 2002 et ensuite trois années en nette amélioration avec 37 tués en 2003, 34 en 2004 et enfin 25 tués en 2005. Le plan départemental d'actions de sécurité routière, cofinancé avec le Conseil général, a permis de rassembler 91 200 euros pour assurer 21 actions de prévention. En matière de contrôles, à côté de l'implantation des premiers radars « contrôle sanction automatisé » sur les routes nationales,

les services de gendarmerie et de police ont procédé à de très importants contrôles en vue de lutter principalement contre les infractions les plus accidentogènes : excès de vitesse, défaut de port de ceinture à l'avant, téléphone portable au volant, alcoolémie trop importante...

Au plan des infrastructures routières, la mise en sécurité du réseau national (**0,9 millions d'euros**) et les actions d'entretien de réseaux pour le compte des collectivités se sont poursuivies.

4 - Mieux protéger la population : prévenir et préparer les crises

En ce qui concerne la sécurité civile et en particulier l'activité des sapeurs-pompiers du Gers, l'année 2005 est marquée par une augmentation du nombre d'interventions par rapport à 2004, principalement dans les domaines les plus sensibles : les incendies, les accidents de voie publique et surtout les secours aux personnes. Avec **7349 interventions** réalisées en 2005, c'est une progression de près de 14 %.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a participé, avec les services de l'État et sous la direction de la préfecture à la réalisation de 5 exercices, dont le plus important a consisté à tester les procédures relatives au convoi de l'A 380 et à la gestion d'un sinistre affectant un transport de matières dangereuses. La préfecture a préparé 4 plans de secours supplémentaires, élaboré avec la DDE de nombreux plans de prévention des risques inondation et gestion du risque retrait-gonflement d'argile.



Un programme d'actions pour diminuer le nombre d'avis défavorables pour les établissements recevant du public a été lancé et plusieurs dizaines de commissions de sécurité ont été réunies.

Le projet de plateforme commune 15/18 a été lancé. Sur le futur site d'implantation du SDIS et à proximité immédiate de l'hôpital, il devrait permettre à horizon septembre 2007 de faire bénéficier les Gersois d'une structure de gestion de l'urgence moderne et performante.

Au plan de la sécurité alimentaire et sanitaire, d'importants efforts en matière de conseil et de contrôles ont été déployés :

- 1151 interventions ont été réalisées par la direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DDCCRF), notamment dans le domaine de la protection du consommateur (restauration, prix, concurrence, contrefaçon...) et 68 % des demandes du public ont été traitées en moins de 10 jours.
- La direction départementale des services vétérinaires (DDSV) a développé ses actions de prévention et de gestion des épizooties en bonne intelligence avec les représentants du monde agricole et a poursuivi une activité de conseil et d'inspection des sites (936 contrôles dans la restauration, les abattoirs, les entrepôts...)
- Les services de la DDSV ont travaillé en étroite liaison avec la profession avicole dans le cadre du comité « influenza aviaire » pour la préparation de la mise en œuvre éventuelle du confinement des volailles, rendu obligatoire en 2006.

IV - AMELIORER LE SERVICE RENDU AU PUBLIC ET MODERNISER L'ÉTAT

1 - La Charte Marianne

La charte Marianne est une charte d'accueil mise en place à la préfecture et dans les sous-préfectures le 3 janvier 2005, et sous l'impulsion du préfet, dans 12 autres services de l'État.

Elle développe une démarche cohérente d'amélioration d'accueil du public déclinée en cinq engagements spécifiques.

Une enquête menée par la SOFRES permet à la fin 2005 de faire le constat d'une bonne application de la charte à la préfecture du Gers, qui obtient la 9^{ème} place des préfectures au plan national, et doit s'attacher dans les prochains mois à améliorer son service sur les quelques points de détail relevés par les enquêteurs. Les autres services de l'État ne sont pas en reste, puisque l'enquête SOFRES a placé la DDCCRF du Gers en 8^{ème} position au plan national.

2 - Accroître la performance en matière de délivrance des titres

La préfecture et les sous-préfectures sont surtout connues du grand public pour la délivrance de titres divers : carte grises, passeports, permis de conduire, cartes d'identité... L'activité a été soutenue dans ce domaine en 2005 dans des conditions satisfaisantes.



Charte
Marianne

Dans les
services de
l'État

C'est ainsi que **43481** cartes grises ont été délivrées, chiffre comparable à celui de 2004 (43532), avec toutefois une augmentation des immatriculations de véhicules neufs : 7529 contre 7421.

La délivrance des permis subit une légère régression avec 8082 permis délivrés contre 8191 en 2004

Le temps moyen de la délivrance observé demeure satisfaisant : **de 10 à 15 minutes** pour une carte grise et de **12 à 14 jours** pour un permis de conduire.

La préfecture a traité **15080 cartes nationales d'identité** en 2005, soit notablement plus qu'en 2004 : 13890. Le délai moyen de traitement des dossiers, légèrement supérieur à 2 jours et demi reste meilleur que celui observé dans les préfectures de la même strate avec 5 jours. Il est rappelé que la fabrication des cartes grises est centralisée et que les titres sont directement renvoyés dans les mairies.

Enfin les services ont délivré 5650 passeports en 2005, chiffre comparable à celui de 2004 (5625). Ce titre est délivré dans un délai moyen de 2 à 3 jours et demi, soit dans un laps de temps inférieur à celui des préfectures de la même strate qui est de 5 jours.

3 - Moderniser l'État

2005 est l'année de mise en œuvre de la loi d'orientation sur les lois de finances (LOLF) dans tous les services de l'État.

Cette modification fondamentale introduit les notions de pilotage par objectif, de performance et de contrôle de gestion.



Pour un meilleur **accueil**
dans les services de **l'État**

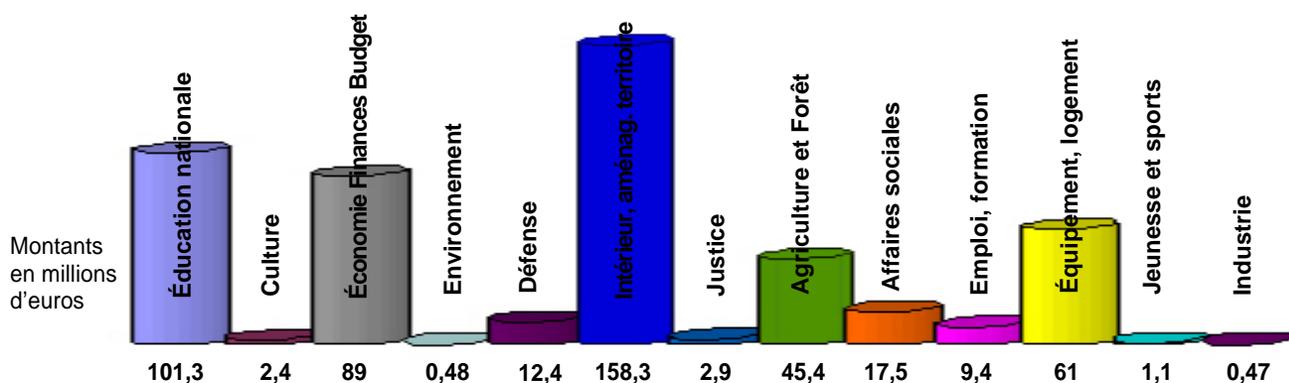
LES CHIFFRES CLES DE L'ÉTAT DANS LE GERS EN 2005

Dépenses de l'État et de l'Union Européenne: 654,401 millions d'euros

Le détail de ces dépenses est le suivant :

➤ 501,648 millions d'euros

C'est la part des crédits ouverts par les différents ministères pour les crédits d'intervention, le fonctionnement des services et la rémunération des fonctionnaires (charges sociales dues par l'employeur comprises) :



➤ 145,953 millions d'euros

C'est le montant des aides européennes attribuées au titre de la politique agricole commune.

➤ 6,8 millions d'euros

Ce sont les fonds européens FEDER et FEOGA (orientation) gérés par l'État pour le développement des territoires.

Durant la même période, le montant des recettes fiscales au profit de l'État, s'est élevé à 369,272 millions d'euros (hors fiscalité locale).

A noter que le délai moyen de règlement des créances de l'État ressort à **21,5 jours**.